

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-424/SG/FP infligeant un blâme à un instituteur de 2e classe du corps territorial de l'Enseignement public du premier degré .

n° 73-424/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
12 mars 1973

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1973

Date du numéro
25 mars 1973

TEXTE INTÉGRAL

Un blâme est infligé à M. Mohamed Farah Arreh dit Arreh Farah, instituteur de 2e classe, 2e échelon, du corps territorial de l'enseignement public du premier degré, en service à l'école du quartier 6 (Ministère de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse) pour absences et retards répétés et injustifiés.